



Compte rendu du 11ème Comité de pilotage du site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne

Le 4 décembre 2014 à Faux La Montagne

Personnes présentes (21)

Pierre COUTAUD, Vice-président du Parc, Président du Comité de pilotage

Ghislaine NIGEN, DDT 19

Aude LECOEUR, DDT 87

Evelyne COTICHE, DDT 23

Thierry FOURGEAUD, DREAL

Jean Gérard DIDIERE, Vice Président du SMMB

Edouard ROGER Commune Bujaleuf et représentant du PNR

Michelle CLUZELLE Conseillère à Rempnat

Catherine MOULIN, Maire Faux la Montagne – Vice Présidence du PNR

Mr. TEYSSERE – représentant de la commune de Neuvic - Entier

M. Bernard LACOUTIERE, Maire de Augne

Chantal PERIGAUD, maire de St Amand Le Petit, représentée par Catherine MOULIN (Pouvoir)

Monsieur le Président de Région, représenté par Monsieur PALLIER

Leslie MATABON Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Sébastien VERSANNE JANODET, pour le CSRPN

Didier BRANCA, CRPF

Frédéric LEBLANC, EDF UP Centre

Virginie BLOT, CEN L

Nadine FRAISSEX-LEGER Chambre agriculture 87

M. Cédric MALRAISON, EPTB de la Vienne

Guillaume RODIER PNR ML

Cyril LABORDE PNR ML

Personnes excusées (10) :

Samuel ANDRE de l' AELB

Michel PONCHUT du Conseiller général d'Eymoutiers
Monsieur le Préfet de région
Roger BLERON et Sébastien DEBARGE de l'ADRT 23
Jacques DESCARGUES de l'ADRT 19
Hervé VALADAS, SMMB
Cécilia QUIGNARD du SMMB
Romain CHAMBORD de la SEL
M RABETEAU de la FDP 23
Monsieur le président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Animateurs de la réunion (2)

Cyril LABORDE, Animateur Natura 2000, PNR de Millevaches en Limousin
Guillaume RODIER, chargé de mission eau et milieux aquatiques, PNR de Millevaches en Limousin

Présentation et remerciement

Pierre COUTAUD accueille les participants. Il remercie l'assemblée pour leur présence à ce 11ème COFIL du site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne.

La Commune de Faux La Montagne offre un café à l'assemblée et est heureuse d'accueillir ce Comité de Pilotage.

Une présentation de l'ordre du jour est faite par Cyril LABORDE. Il propose de rajouter à l'ordre du jour la validation des Cahiers des Charges des MAEC (réserve émise par la DDT car non validation des PDR).

Cyril LABORDE, au regard de l'ordre du jour, propose de balayer assez rapidement le bilan des actions afin de pouvoir approfondir les questions relatives au projet d'extension Natura 2000, au renouvellement de la Présidence, et aux MAEC.

I / Rappel sur la démarche Natura 2000

Cyril LABORDE présente la situation du réseau Natura 2000 en Limousin par rapport aux autres régions de France. Didier BRANCA explique qu'il ne faut pas regarder les surfaces mais plutôt les besoins et les actions (pour la protection des habitats). Sur ce plan, le Limousin est en effet plutôt actif au niveau national.

II / Bilan intermédiaire de l'animation du site (2013-2014)

Cyril LABORDE présente quelques dossiers d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 :

- Frédéric LEBLANC explique que pour Servièrre, il s'agit de rehausser le niveau d'eau pour la mise aux normes du débit réservé et pour assurer la délivrance de ce débit sur la Vienne
- Concernant la coupe rase sur Tarnac : Guillaume RODIER mentionne un problème de coopération entre gestionnaires et services de l'Etat sur cette coupe.
- Concernant les pêches électriques Cyril LABORDE exprime sa satisfaction de coopération en amont des réalisations (avec la FDP 87) notamment pour prévenir les risques sur les populations de moules perlières.

Animation – communication :

- Sortie avec Licence BOP de Limoges
- Sortie Canoé Vienne Eymoutiers
- 2 sorties agricoles en juillet sur une exploitation caprine et une exploitation bovine, à la découverte de la faune, de la flore, et des pratiques agricoles
- Site Internet du PNR (MAJ)
- Lettre info reportée à 2015 en espérant l'accord du projet d'extension...
- Projet Site internet Natura 2000 dédié (ATEN)
- Colloque International sur la conservation de la Moule perlière à Brest (le Limousin a été remarqué)
- Fascicule Biodiversité sur la Vienne (dépliant) édité et diffusé (stock disponible sur demande)

Animation institutionnelle :

- COPIL Sources en action
- COPIL N2000
- Souhait de davantage de transversalité entre Natura 2000 (biodiversité) et Contrat territorial (DCE)

Etude :

- Etude bio statistique sur la moule perlière / PRA / LNE
- Cartographie des habitats naturels : Vincent Parot en stage de M2 a finalisé l'inventaire et la cartographie sur les 3 derniers secteurs d'extension du site
- Pêches électriques : participation + observation des branchies
- Etude de suivi de la dégradation des coquilles en milieu naturel
- Etude d'estimation numérique de la population de la Vienne (remise en question en partie des résultats de l'étude présentée en 2011) avec une approche détectabilité (que voit-on par rapport à ce qu'il y a vraiment ?).

Sébastien VERSANE JANODET explique qu'il y a 6000 individus en Bretagne – Normandie, avec des populations mal en point (pas de recrutement naturel). Il ressort qu'il y en a beaucoup plus en Limousin, ce qui fait ressortir la responsabilité de la région pour la sauvegarde de l'espèce.

Cyril LABORDE présente le seul exemple de réussite d'une reconquête du milieu par l'espèce, en Allemagne, avec des moyens et des ambitions (16 millions d'euros sur un bassin versant de 20 km², on peut restaurer une population et des fonctionnalités de cours d'eau.

Guillaume RODIER insiste sur le lien entre ce cours d'eau d'Allemagne et la région Limousin au regard des problématiques d'ensablement en particulier, et en lien avec l'enrésinement.

Didier BRANCA demande des précisions sur l'habitat Hêtraie acidiphile 9130. A posteriori de la réunion, cet habitat naturel est une variante des hêtraies chênaies en hêtraies charmaies présentes principalement sur l'aval du site, à partie de Augne (Cf. catalogue des végétations du PNR).

Les contrats N2000 :

Cyril LABORDE présente le contexte : révision de charte au PNR (baisse d'activité d'animation N2000) et absence de crédit, pas de dépôt de nouveaux Contrat Natura 2000 depuis plus d'un an.

La DDT 19 explique qu'il y a peu de lisibilité sur l'avenir, en lien avec le retard pris sur la validation du PDR.

- 2 contrats ont fait l'objet de travaux cette année : **un** porté par le CENL (lande sèche et zones humides) : clôture – broyage – entretien par un éleveur par pâturage ;
- **un** autre sur 8 ha de landes sèches (broyage fougère pour faciliter extension bruyère)

Virginie BLOT présente en détail les contrats.

- De nombreux contrats en projet (mais non engagés) : Servièrre – contrat forestier redéposé dès que possible car annulé par la DDT 87 à l'époque, contrat forestier sur plus de 50 ha...
- Opération Sources en action aux sources de la Vienne (FD 19) – plus opération de la communauté de Communes Creuse grand Sud en complément des actions Natura 2000 (MAET, Contrat forestier) sur le ruisseau de Mercier (lieu de visite de l'après-midi).

Leslie MATABON présente en détail les travaux de franchissement.

Guillaume RODIER présente ensuite un film et quelques éléments globaux sur le contrat territorial, et la complémentarité des 2 outils (biodiversité sur la Vienne, et qualité de l'eau, sur le bassin versant.

Il ajoute qu'un volet peu exploré à ce jour concerne les pratiques sylvicoles, et la gestion forestière, reconnaissant que les outils sont peu adaptés, par rapport aux outils agricoles.

III / Point sur l'extension, révision de la charte et du DOCOB

Cyril fait un rappel de l'historique de la procédure :

- depuis 2010 – concertation (2012 – 2013) –
- Travaux DREAL (processus de validation (MNHN) puis consultation
- 39 RDV avec les Communes
- Délibération (17 délibérations favorables, aucun avis défavorable) il y a déjà 1 an et demi)

Pierre COUTAUD exprime le fait qu'il y a une forme de non-respect de la démocratie, et que les élus ont pris du temps, pour travailler sur le projet.

Cyril LABORDE explique que les Préfets de la Corrèze et de la Creuse ont signé rapidement le projet, rendant éligibles et mobilisables les MAEC et les contrats ni ni, mais que la Haute Vienne semble bloquer le projet, en lien avec la Chambre d'Agriculture.

Il pose la question de comment avancer ? Comment savoir ce qui se passe ? où se situe le blocage ?

Cyril LABORDE présente l'avis de certaines communes (St Amand le petit, Nedde...) qui ne comprennent pas ce qui se passe, pourquoi rien ne se passe...

Pierre COUTAUD demande à la DDT 87 de s'exprimer.

La DDT 87 explique qu'ils vont reprendre le dossier pour relancer le Préfet.

T. FOURGEAUD dit qu'effectivement, il n'y a rien qui bouge et qu'il n'y a pas de délai particulier...

Les élus présents valident le fait de :

- Faire un courrier commun au Préfet
- Demander un rendez-vous de travail via le Président du COPIL

Cyril LABORDE poursuit avec la présentation du DOCOB simplifié.

Didier BRANCA pense qu'il est trop simplifié, qu'il faut mentionner des surfaces, par communes, par habitats, et indiquer ce que sont les évaluations d'incidences.

Les élus locaux apprécient ce document, justement très simple, et compréhensible.

Cyril en prend note et proposera un document plus abouti.

IV / Election pour la Présidence

Cyril LABORDE rappelle l'historique du site, avec :

- La rédaction du document en 2009 2010
- L'animation du site de 2011 à 2014, sous la Présidence de Pierre COUTAUD
- La nécessité de ré élire un Président tous les 3 ans, au regard de l'arrêté

Catherine MOULIN, Vice-présidente du PNR se présente à la Présidence de ce COPIL.

7 élus locaux représentants de collectivités sont présents, ou représentés.

Un vote à main levée est organisé.

Catherine MOULIN est élue à l'unanimité pour la présidence du site, et ce pour 3 ans.

Cyril LABORDE remercie chaudement Pierre COUTAUD, pour l'avoir accompagné tout au long de ces 5 années, et souhaite que ce travail se poursuive avec la même dynamique à l'avenir.

V / Questions diverses dont validation des CDC des MAEC 2015 2020

Cyril LABORDE présente le contexte (appel à projet tardif de la Région, qui devient autorité de gestion des fonds Européens.

Il présente rapidement le PAEC proposé par le PNR, et le contexte de pré-sélection des PAEC par la Région, qui devrait intervenir très prochainement.

Il explique que le PNR a travaillé aux cahiers des charges des futures MAEC (aides agricoles) pour 2015 2020, et que ces CDC doivent être validés en COPIL, pour être éligibles.

La DDT 23 confirme le fait que les cahiers des charges ne peuvent être validés ce jour, du fait que le PDR n'est pas validé par la Commission, ni le cadrage national.

Il faudra donc un autre COPIL pour valider les CDC des MAEC – il faudra intégrer ces CDC au DOCOB du site.

L'ordre du jour est épuisé à midi.

VI / Compte rendu de la sortie terrain sur la ferme de Nicolas SERRU, agriculteur à Faux La Montagne (Regeat).

Structures représentées :

Mairie de Faux La Montagne

DDT 87

DREAL Limousin

Communautés de Communes Creuse grand Sud

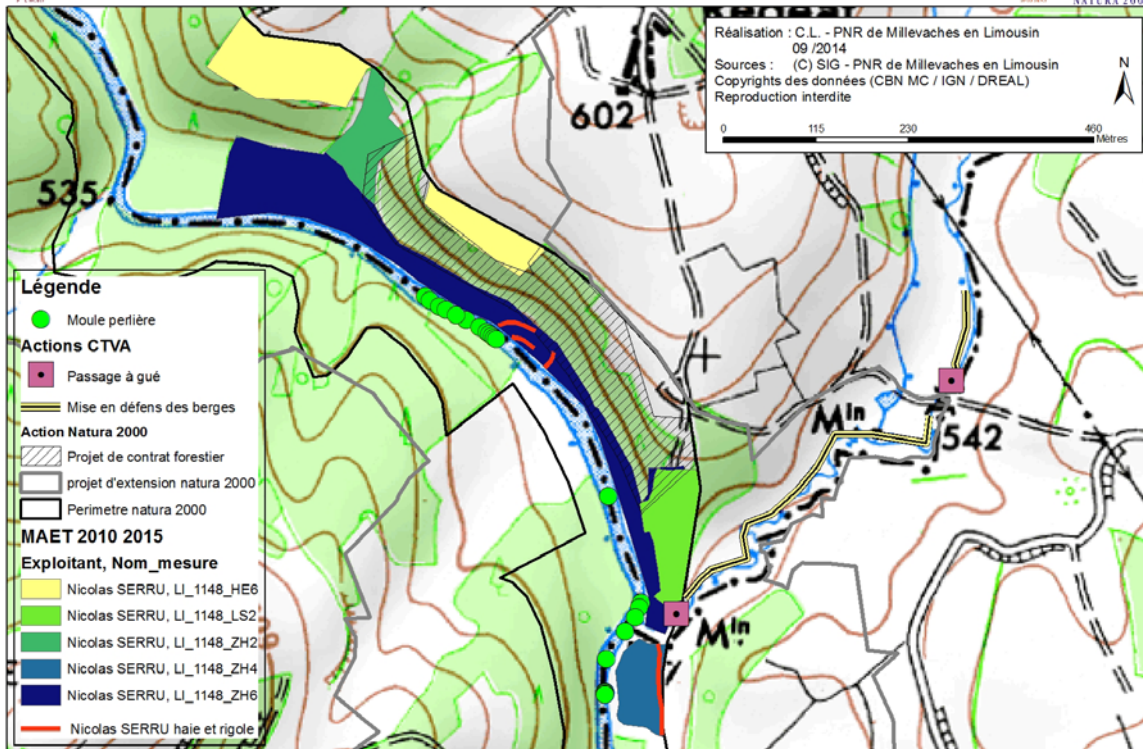
PNR Millevaches

La ferme de Nicolas SERRU, jeune agriculteur de la Commune, se situe en bord de plateau, au-dessus des gorges de la Vienne. Ce secteur est connu depuis 2009 pour abriter des Moules perlières. Nicolas SERRU exploite le plateau et les bords de Vienne, ainsi que les abords d'un affluent : le Merciel.

En 2010, Nicolas SERRU a contractualisé des MAET, et a été informé que des Moules perlières étaient présentes sur ce secteur. Ce sujet l'a d'ailleurs surpris, et fortement intéressé.

Un projet de contrat forestier avec sa propriétaire est en cours.

Des travaux de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ont permis de mettre en place 2 passages à gué sur la ferme (sur le Merciel) et l'exploitant s'est engagé via une convention à clôturer les bords du Merciel, afin de préserver les cours d'eau, et de limiter l'accès des bêtes à l'eau et aux berges.



La visite de terrain a permis de bien comprendre la problématique, en partant du haut de pente vers la berge de la Vienne / du Merciel :

- Plateau : Grandes cultures (maïs) et prairies temporaires amendées
- Mi pente : boisement feuillus matures et d'intérêt communautaire
- Bas de pente : landes et taillis
- Replat : prairies humides para tourbeuses
- Rivières : Moules perlières et Truite fario

Les différentes actions ont permis de protéger peu à peu la rivière des activités sur le bassin versant, MAET limitation de la fertilisation sur les prairies temporaires, projet de contrat forestier dans la pente, MAEC zéro fertilisation sur les zones humides, puis clôture et passage à gué sur le cours d'eau.

Cette exploitation montre que petit à petit, une activité économique viable basée sur l'élevage, peut être compatible avec des enjeux de biodiversité très pointus, et complexes à gérer.

Même si la situation n'est pas idéale, et des marges de progrès encore possible, cet exemple illustre la valeur ajoutée des programmes complémentaires que sont Natura 2000 et les Contrats territoriaux.(Sources en action)

Le constat est fait que pour en arriver là, les moyens d'animation sont vitaux, et doivent perdurer dans le temps. Les techniciens, comme l'exploitant manquent de temps, pour aller plus loin, et répondre pleinement à leurs objectifs respectifs.